



N° 24-04-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

Absents : Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - M. Ludovic LEFFET - Mme Fatma YORAT - M. François JEFFROY - Mme Déborah RUYAULT

Pouvoirs :

Mme Amalia CAPITAINÉ pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Fernando CITO
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. François JEFFROY pouvoir à Mme Célia JOUSSERAND

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	22
Nombre de Conseillers Votants	28
Date de convocation	21/03/2024
Date d'affichage	21/03/2024

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission des finances du 25 mars 2024,

VU le résultat global de clôture de l'exercice 2023 faisant apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement d'un montant de 1 910 122,76 € et un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 2 151 373,19 €,

CONSIDERANT que les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement seront affectés au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Maire Adjoint délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

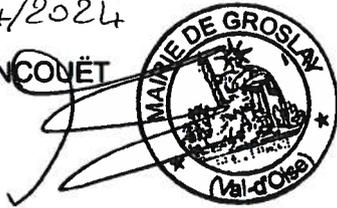
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE

Article 1 : D'AFFECTER totalement le montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 à la section d'investissement recettes de l'exercice 2024, au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé), soit 2 151 373,19 €.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
le 05/04/2024

Patrick CANCONËT



Le Secrétaire de séance
M. Philippe GEFFROTIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Geffrotin', is written over the printed name of the secretary.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.